

## PUBLIC VISE

Employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et moyens techniques. L'encadrant technique est amené à préserver la santé et à assurer la sécurité des travailleurs, à procéder à l'analyse du risque pour les travaux de retrait ou encapsulage sur MCA, à définir les méthodes et moyens à mettre en œuvre, de la préparation au repli des travaux et au traitement des déchets.

## PRE REQUIS

**Etre en possession d'une attestation de compétence en cours de validité**

**Etre âgé de plus de 18 ans.**

**Maîtriser la langue française.**

**Pour les salariés en activité :**

Etre titulaire d'une attestation médicale au poste de travail avec un suivi individuel renforcé (SIR)

**Pour les stagiaires sans**

**activités en amiante:** Etre titulaire d'une attestation médicale du médecin traitant autorisant le port de protection respiratoire (APR)

**DUREE :** 2 jours – 14 heures

**PRIX :** Nous consulter

Nombre de participants maximum : 10

## PROGRAMME DE FORMATION RECYCLAGE A 3 ANS ENCADRANT TECHNIQUE **SS3**

SELON LES DEFINITIONS DE L'ARRETE DU 23 FEVRIER 2012

### TRAVAUX DE RETRAIT ET D'ENCAPSULAGE

Activité relevant de l'article R 4412-125 du code du travail

#### Objectifs pédagogiques :

**1. Permettre à tout employeur et/ou travailleur d'assimiler les compétences lui permettant d'assumer les responsabilités dans le cadre des opérations de traitement de l'amiante au niveau des :**

- **Prise décisions technico-commerciales,**
- **Des études,**
- **De l'établissement des documents techniques ou contractuel,**
- **De la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.**

**2. Comprendre et appliquer les exigences des réglementations afférentes au risque amiante.**

**3. Concevoir la démarche de prévention du risque amiante.**

**4. Organiser et piloter la démarche de prévention du risque amiante.**

#### Méthode et moyens pédagogiques :

**Apport théorique, diaporamas, études de cas pratique, mise en situation sur la plateforme pédagogique, remise d'un classeur technique.**

Formation animée par des formateurs titulaires d'une attestation de compétence délivrée par l'INRS.

#### Contrôle des acquis :

**A l'issue de la formation, chaque participant suivra des épreuves – 10 minutes de QCM et 3 heures de mise en situation pratique, visant à évaluer les compétences acquises durant sa formation.**

#### Qualification obtenue

**En fonction des résultats obtenus aux différents tests, une attestation de compétence sera délivrée conformément à l'arrêté du 23 février 2012. Dans le cas contraire, il sera seulement remis une attestation de formation.**

**Conformément à la réglementation, l'attestation de compétence délivrée aura une durée de validité de 3 ans.**

*Siège : ZA DU POLEN*

*76710 ESLETTES*

*Agence : Route Nationale*

*62113 VERQUIGNEUL*

*Tél : 02.35.92.99.77*

[Formation@atek-conseil.fr](mailto:Formation@atek-conseil.fr)

✓DIAGNOSTIC

✓FORMATION

✓INGENIERIE

✓MESURE

## Programme

1. Présentation et accueil
2. Présentation des évolutions réglementaire et technique, et leurs influences sur les themes concernés
3. Réalisation d'études de cas avec correction et mediation sur les themes présentant des difficultés
4. Tests Finaux